

« Scandalisé par le mépris »

LINKY Le compteur connecté est parfois posé malgré l'opposition des habitants. Le maire de Bayonne en a fait les frais à titre privé

Pierre Penin
p.penin@sudouest.fr

Depuis un an, une sorte de pacte de non-agression liait Enedis à plusieurs communes, dont Bayonne : l'opérateur s'était engagé auprès de leurs maires à respecter le choix des habitants au moment de remplacer les anciens compteurs électriques par les très urticant Linky. Les refus formulés par écrit seraient respectés. Las, la Coordination anti-Linky Pays Basque relève des entorses régulières à cet engagement. Le premier magistrat bayonnais, Jean-René Etchegaray, peut en témoigner : il est concerné à titre privé, comme simple citoyen...

Selon les anti-Linky, environ 1 000 foyers bayonnais ont fait connaître par écrit leur rejet du nouveau compteur. « À Bayonne, comme ailleurs, malgré les refus exprimés, des propriétaires signalent des installations forcées du compteur », assure José Lavictoire, un militant anti-Linky et du Collectif des associations de défense de l'environnement (Cade). Il prouve aussi des courriers comminatoires d'Enedis, ressentis comme « menaçants » par leurs destinataires.

« Attitude inadmissible »

Des constats auxquels Jean-René Etchegaray accorde « tout crédit », comme il l'indique dans sa lettre à François Tillous, le directeur territorial d'Enedis. Et pour cause : « J'ai personnellement vécu ce que dénoncent les associations. J'ai écrit à Enedis mon refus du Linky pour deux appartements dans les locaux de mon ancien ca-

binet d'avocat, où je suis copropriétaire. Les compteurs ont été changés et le syndic que je suis n'a pas été consulté. Je m'y étais formellement opposé. »

Dans sa missive du 12 février à Enedis, Jean-René Etchegaray reprend son écharpe de maire pour dénoncer une

« attitude inadmissible ». De vive voix, il se dit « scandalisé par le comportement d'Enedis ». Et d'y voir « du mépris envers les Bayonnais et le maire de Bayonne ».

François Tillous joint par « Sud Ouest », François Tillous n'a pas d'info sur le cas particulier », mais rappelle que « la loi de transition énergétique de 2015 prévoit que tous les foyers soient équipés ». « À Bayonne, comme ailleurs, 100 % des logements le seront. » Les fameux accords avec des maires sont « de rares exceptions » quand « les conditions de sérénité de la pose des compteurs connectés ne sont pas assurées ».

Mais il s'agit d'un « simple report ».

Par ailleurs, les militants anti-Linky dénoncent des manquements au règlement sanitaire départemental, lors de la pose du boîtier honni. Notamment lorsque celui-ci est fixé à des supports en bois. Ils brandissent la « norme NSP 14-100 » à l'appui de leur argumentaire : « Cette norme, c'est notre quotidien depuis dix ans », rétorque le directeur territorial



L'installation des compteurs Linky continue à créer des tensions, au Pays basque.

PHOTO D'ILLUSTRATION ARNAUD DEJANS

« Il peut y avoir de rares cas où le disjoncteur d'origine était mal réglé ou déréglé ».

d'Enedis. « On la respecte strictement et elle ne prévoit pas le changement de pan-neaux sup-ports. » Le bois ne pose pas problème ? « Il y a aucun danger. »

Problématique aussi, ce « tuto » où l'installateur règle au maximum les dis-

joncteurs privés des domiciles. « Les boîtiers Linky sont équipés de leur propre disjoncteur. Votre rôle ne joue plus son rôle. C'est celui de Linky qui saute. Le client ne peut qu'appeler Enedis pour débloquent. Là, on lui explique que sa consommation exige qu'il souscrive un contrat supérieur », peste José Lavictoire. François Tillous s'inscrit en faux. « Il peut y avoir de rares cas

où le disjoncteur d'origine était mal réglé ou déréglé. C'est-à-dire sans relation avec la consommation réelle du logement. Là, le client qui payait un abonnement inférieur à sa consommation est régularisé. »

Le dirigeant insiste : « La loi de transition énergétique vise la réduction de la consommation énergétique. » Pour les « anti », les visées réelles de Linky sont commerciales.